

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 44 (1973)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Chronique économique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Requête concernant l'horaire des chemins de fer 1973-1975

### Cadre 35

- 331 Nous demandons l'arrêt de ce nouveau direct à Moutier. Justification : Les voyageurs qui, de Tramelan et de la Vallée de Tavannes, doivent regagner Bâle en fin de journée n'ont aucune possibilité acceptable entre le 3057 au milieu de l'après-midi avec arrivée à Bâle à 17 h. 58 et le 3075, arrivée à Bâle à 21 h. 18.
- 3069 Si la revendication ci-dessus ne peut être réalisée, nous demandons que le 3069 soit placé devant le 331 jusqu'à Delémont.
- 3371 Delémont-Bâle, Delémont départ 19 h. 57 à l'horaire actuel. Nous demandons le maintien de cet omnibus à l'horaire. Justification : Entre le 3367, départ de Delémont à 18 h. 29 et le 3373, départ à 20 h. 22, il n'y a plus aucune relation par omnibus en aval de Delémont. Le 3371 serait distributeur du 331 et reprendrait les voyageurs du 2971 de Porrentruy.
- 3312 Bâle-Delémont (608-708). Nous demandons le retardement de quelques minutes de ce train au départ de Laufon afin que les voyageurs de Breitenbach (localité industrielle) arrivant à Laufon par le premier car postal du matin trouvent à Delémont la correspondance pour la Suisse romande (306) et pour Berne (574).

### Cadre 36

- 2982 Delémont-Boncourt (2016-2108). Nous demandons que le départ de ce train de Delémont soit retardé pour en faire un distributeur du nouveau direct 340 qui a d'excellentes correspondances d'Allemagne, de Belgique et de Zurich. Cela nous paraît plus important que d'obliger les voyageurs arrivant à Delémont par le 3376 à attendre quinze minutes de plus dans cette dernière gare.

### Cadre 38

Nous regrettons qu'entre le 3222 (La Chaux-de-Fonds départ 7 h. 55 et le 3534, départ 11 h. 34) il n'y ait pas de relation par omnibus entre La Chaux-de-Fonds et Bienne. C'est le cas déjà à l'horaire actuel, mais cette lacune est désagréablement ressentie par les usagers du chemin de fer.

Commission du trafic ferroviaire de l'ADIJ

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Postes de travail vacants - influence négative sur la rentabilité.** — Dans l'industrie suisse des machines et des métaux, on a enregistré au troisième trimestre 1972 la plus forte diminution trimestrielle des effectifs de personnel intervenue depuis de nombreuses années. Dans les firmes membres de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, l'effectif global a diminué de 1800 personnes environ entre le deuxième et le troisième trimestre, ce qui repré-

sente un recul de 1,8 % par rapport au niveau enregistré une année auparavant. Cette évolution est en partie imputable à ce qu'un certain nombre d'ouvriers et d'employés ayant donné leur congé n'ont pas été remplacés en raison d'une diminution des besoins (rationalisation, ralentissement des rentrées de commandes) ; pour l'essentiel, cependant, les départs n'ont pu être compensés dans la mesure désirée par de nouvelles arrivées en raison de la pénurie générale de main-d'œuvre, de sorte que des postes de travail, pour lesquels il y aurait des commandes en suffisance, restent vacants, ce qui exerce une influence négative sur la rentabilité des entreprises. Des perspectives défavorables à cet égard découlent également du fait que des concurrents européens, en raison de leur sous-occupation, « cassent les prix » à l'heure actuelle, ce qui met l'industrie suisse dans une situation d'autant plus délicate.

**Marchandises importées - renchérissement accéléré.** — Le renchérissement des marchandises importées prises en considération dans l'indice des prix de gros s'est très sensiblement accéléré au cours des derniers mois. Alors qu'il n'était encore, au milieu de cette année, que de 1,1 % par rapport à la même période de 1971, il a atteint 6,6 % en octobre. Le taux de renchérissement des marchandises du pays est simultanément passé de 3,6 à 4,5 %. La hausse des prix des marchandises importées est d'autant plus frappante qu'une baisse avait ici été enregistrée durant des mois il y a une année. Depuis septembre 1972, les marchandises importées accusent un taux de renchérissement plus important que les marchandises du pays.

**Trois pour-cent de moins de personnel d'exploitation dans l'industrie.** — D'après la statistique de l'OFIAMT, le personnel d'exploitation de l'industrie a diminué de 3 % en 1972. A l'exception de l'industrie du bois et du liège, de l'industrie du caoutchouc et de la transformation des matières synthétiques, toutes les branches industrielles ont vu leur personnel diminuer. La baisse a été particulièrement marquée dans l'horlogerie (— 8,3 %), l'industrie textile (— 5,6 %) et l'industrie du cuir (— 5,2 %). C'est la première fois depuis l'introduction, en 1966, de l'indice des ouvriers occupés que l'industrie chimique enregistre elle aussi un recul (— 1,4 %) de son personnel d'exploitation, moins important il est vrai que dans les autres branches. Dans l'ensemble de l'industrie, le personnel d'exploitation a diminué de 6,5 % depuis 1966 (année de base).

**Importations de biens d'équipement, indicateur conjoncturel.** — Les importations de biens d'équipement (machines et moyens de transport sans les avions) fournissent des indications intéressantes du point de vue conjoncturel sur la propension à investir en ce qui concerne l'équipement des entreprises. Au cours des neuf premiers mois de 1972, elles ont totalisé 4,48 milliards de francs soit, en valeur nominale, 14,1 % de plus que pour la période correspondante de 1971. Mais les prix moyens de ces marchandises se sont élevés de 8,7 % environ, si bien que l'accroissement réel des importations s'est établi à 5 % environ. Il est ainsi légèrement plus marqué qu'au cours des trois premiers trimestres de 1971 (+ 3,7 %) mais reste de loin inférieur à celui de la période correspondante de 1970 (+ 29,6 %).

**Ilot de plein-emploi.** — Au troisième trimestre 1972, 69 chômeurs complets (moyenne mensuelle) étaient inscrits auprès des offices suisses du travail. On a donc enregistré 23 chômeurs environ pour 1 million de personnes actives. En d'autres termes, le taux de chômage a atteint quelque 0,03 ‰, ce qui peut être considéré comme tout à fait négligeable. A l'étranger, en revanche, le chômage a atteint durant la même période des taux parfois extrêmement élevés : 7,1 ‰ au Canada, 5,5 ‰ aux USA, 3 - 5,5 ‰ en Suède, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas, 2 ‰ en France et en Belgique et 1,3 ‰ en Allemagne fédérale.

**Accroissement record de l'épargne bancaire.** — Il ressort de la dernière statistique des banques que le volume de l'épargne bancaire traditionnelle (carnets d'épargne et de dépôt, obligations et bons de caisse) s'est élevé, à fin 1971, à 77,5 milliards de francs, soit 13 milliards de francs environ ou un cinquième de plus que l'année précédente. Cela représente un accroissement considérable. (En 1970, la progression s'était établie à 4 milliards de francs ou + 7 ‰.) Les dépôts d'épargne se sont accrus de 16,9 ‰, les obligations de caisse de 21,5 ‰, et les carnets de dépôt de 31,7 ‰.

**Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie à Bâle.** — La Foire de l'horlogerie et de la bijouterie sera plus que jamais le principal point d'attraction de la prochaine Foire suisse d'échantillons (du 7 au 17 avril 1973 à Bâle). L'« ouverture à l'Europe » sera pour la première fois réalisée jusque dans ses dernières conséquences : des 620 exposants de neuf pays de la CEE et de l'AELE inscrits jusqu'à présent, près de la moitié viennent de l'étranger. Sous le rapport de l'effectif, les quelque 140 exposants que la République fédérale d'Allemagne enverra à Bâle seront suivis par ceux de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Etats du Benelux, d'Autriche, de Finlande et d'Espagne. Par suite du vif intérêt que les exposants étrangers ont montré à l'endroit de cette première Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie, la surface d'exposition a dû être portée, pour le moment, de 20 000 m<sup>2</sup> à 44 000 m<sup>2</sup>.

#### ORGANES DE L'ADIJ

##### Direction

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83  
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvillier, tél. (032) 91 24 73  
Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. (066) 66 10 29  
Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. (032) 93 12 45

##### Bulletin

Administration : Place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81  
Rédaction : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51  
Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.— ; CCP 25 - 10 213

##### Caisse

CCP 25 - 2086